

## Charte du joueur CHBB 2025/2026



Le **plaisir du jeu** est l'une des priorités du club. Tous les licenciés du club, doivent conjuguer leurs efforts pour y contribuer.

conjuguer leurs efforts pour y contribuer.  Mme, Mlle, Mr:
Parce que le handball est un sport collectif et que je représente mon club et véhicule ses valeurs et son image, je m'engage à respecter les points ci-dessous :
1/ Chaque licencié devra être à jour des documents nécessaires et obligatoires à l'établissement des licences pour pouvoir participer aux compétitions et aux entraînements (certificat médical, bulletin d'adhésion, photos, cotisation, caution, photocopie carte d'identité pour les nouveaux joueurs). Chaque entraîneur est responsable de leur collecte.
2/ Respect de l'entraîneur en étant ponctuel aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence prévenir le responsable (entraîneur, dirigeant). Respect des décisions prises par l'entraîneur de l'équipe (composition, observation, etc.) et des horaires (entraînements, convocations de matchs, etc.) En cas de désaccord majeur, merci de bien vouloir contacter le bureau pour en discuter ensemble.
3/ Respect du matériel du club, des gardiens du gymnase et des équipements municipaux mis à disposition par notre ville et lors des déplacements.
4/ Bonne conduite et respect à l'égard des dirigeants, joueurs et entraîneurs de son équipe, des autres équipes du club et des équipes adverses. Ainsi que des Spectateurs, Arbitres. Rester maître de soi en toutes circonstances.
5/ Tout joueur s'engage à se présenter sur les séances d'entraînement muni de chaussures de salle, d'un short/tee-shirt ou d'un survêtement et pour les matches d'un équipement (short, chaussettes et survêtement) aux couleurs de club.
6/ Chaque joueur doit s'investir dans le club, arbitrage, entraineur, participer aux fêtes du club, aux assemblées, encadrement des plus jeunes, venir supporter les autres équipes. Si chaque joueur s'investit à un de ces niveaux de bénévolat, le club vivra et progressera
7/ Les parents ou responsable légal doivent respecter les horaires de début et fin d'entraînement, l'heure de convocation aux matchs à domicile et à l'extérieur, et faciliter l'assiduité du joueur, qui pénaliserait par son absence l'ensemble de l'équipe. Tout ceci dans la limite des disponibilités professionnelles et familiales.
8/ Tout vol, comportement agressif, ou manquement au règlement sera sanctionné, d'un avertissement, d'une exclusion temporaire ou définitive après concertation du bureau en présence des intéressés. Si une amende devait sanctionner ce même joueur (Comité, Ligue, FFHB), il sera redevable de l'amende et ne pourra reprendre la compétition qu'après l'avoir acquittée.

La signature de la présente vaut son acceptation sans aucune restriction sous la responsabilité des parents ou tuteur(s) pour les joueurs mineurs. La mise en application est immédiate et maintenue jusqu'à nouvel ordre. Toutes les mesures d'exclusion temporaire ou définitive étant considérées « pour faute », aucun remboursement de cotisation n'est envisageable. Toutes les situations et tous les cas de figures n'étant pas spécifiés dans le présent document feront l'objet d'une étude, avant toute prise de décision, par le bureau.

Fait à ·	Le	
T'all a		